

FONCTION PUBLIQUE

Accord flamand sur la pension des parlementaires

Les partis siégeant au parlement flamand ont trouvé un accord sur le relèvement de l'âge de la retraite de ses élus qui s'inspire de la réforme appliquée aux fonctionnaires et qui sera présentée aux six autres assemblées que compte le pays le 15 février prochain, a appris lundi l'agence Belga. Cet accord prévoit un relèvement progressif de l'âge de la pension à 67 ans – contre 62 ans aujourd'hui. Avec un âge porté à 65 ans à partir du 1^{er} juillet 2019 et à 67 ans au 1^{er} février 2030. La note va plus loin que la proposition formulée par le président de la Chambre Siegfried Bracke (N-VA) au nom du Parlement fédéral. L'accord prévoit ainsi l'impossibilité pour les parlementaires flamands de partir à la retraite à 60 ans.